

Le renouveau de la politique de la ville

Afin de lutter contre la croissance des inégalités urbaines, le Gouvernement a mis en place une nouvelle politique de la ville élaborée sur la base d'une refonte de la géographie prioritaire. Celle-ci repose désormais sur un seul critère : le revenu des habitants. Elle est resserrée en passant de 2 500 à 1 500 quartiers et couvre aussi bien des métropoles que des centres dégradés, des banlieues de villes moyennes et des zones périurbaines pour concentrer son action sur un total de quelque 5,5 millions de personnes très fragilisées.

De fait, au sein des unités urbaines qui abritent des quartiers prioritaires se concentrent de fortes disparités, en termes de pauvreté (les quartiers prioritaires comptent ainsi 29,4 % de ménages à faibles revenus contre seulement 10 % dans les quartiers des agglomérations englobantes) et d'accès à l'emploi à la formation. En cause, notamment, un faible niveau de qualification ayant des implications directes sur l'accès à l'emploi. Parmi les jeunes actifs, le taux de chômage en zones urbaines sensibles était, en 2013, de 42,1 % contre 22,6 % dans les unités urbaines englobantes.

Pour y remédier, la nouvelle politique de la ville se met en œuvre au travers d'un contrat de ville, conclu à l'échelle intercommunale au sein d'une démarche intégrée, qui traite les actions en faveur de la cohésion sociale, les interventions sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi. Ainsi, 5 milliards d'euros vont être engagés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. La mise en œuvre des nouveaux contrats de ville répond à une volonté de co-construction, à travers l'obligation légale de créer des conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire, ainsi que la mise en place de maisons de projet dans tous les quartiers bénéficiaires du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

LES QUARTIERS PRIORITAIRES

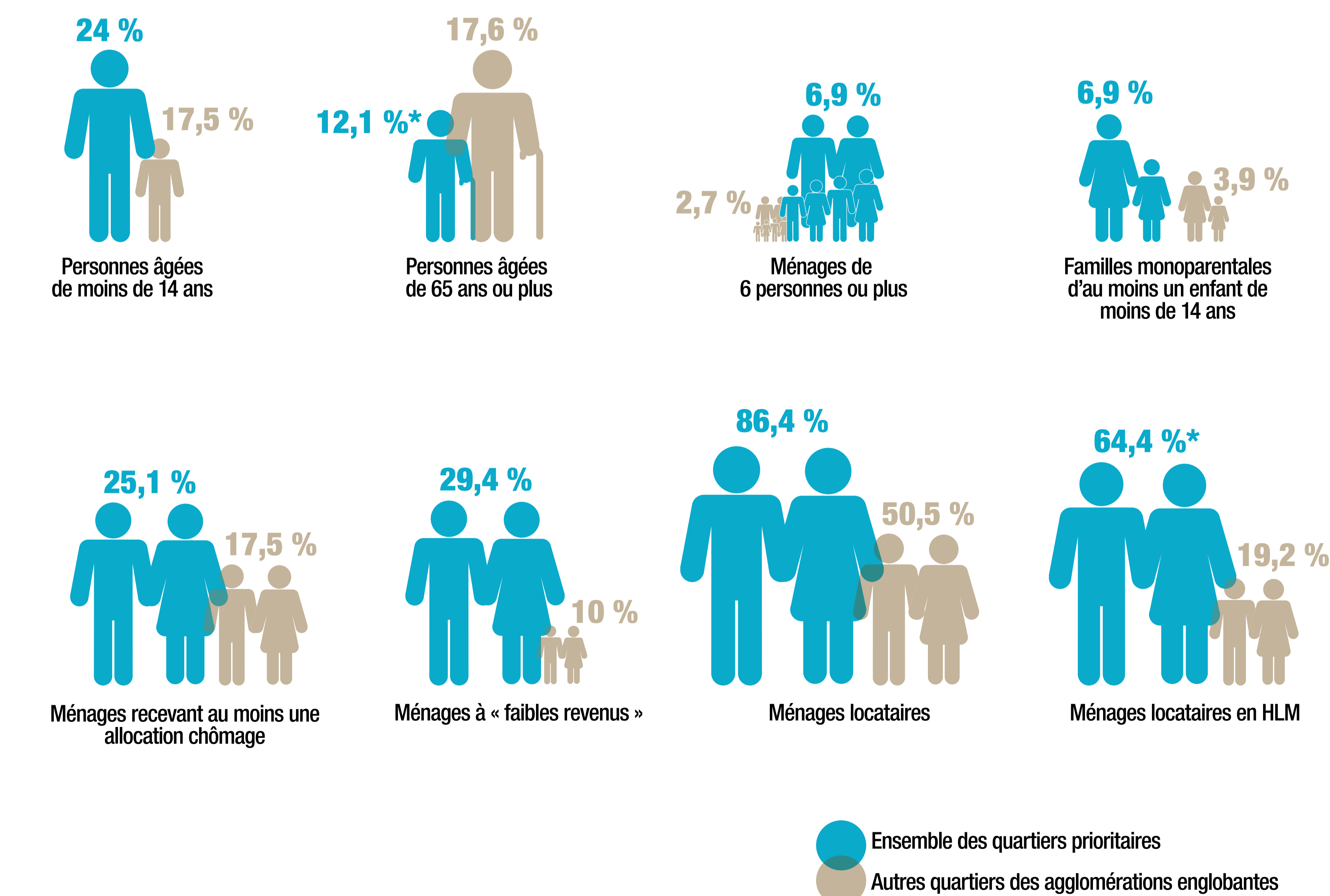
LES QUARTIERS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE



LES QUARTIERS D'OUTRE-MER (DOM, POLYNÉSIE FRANÇAISE, SAINT-MARTIN)

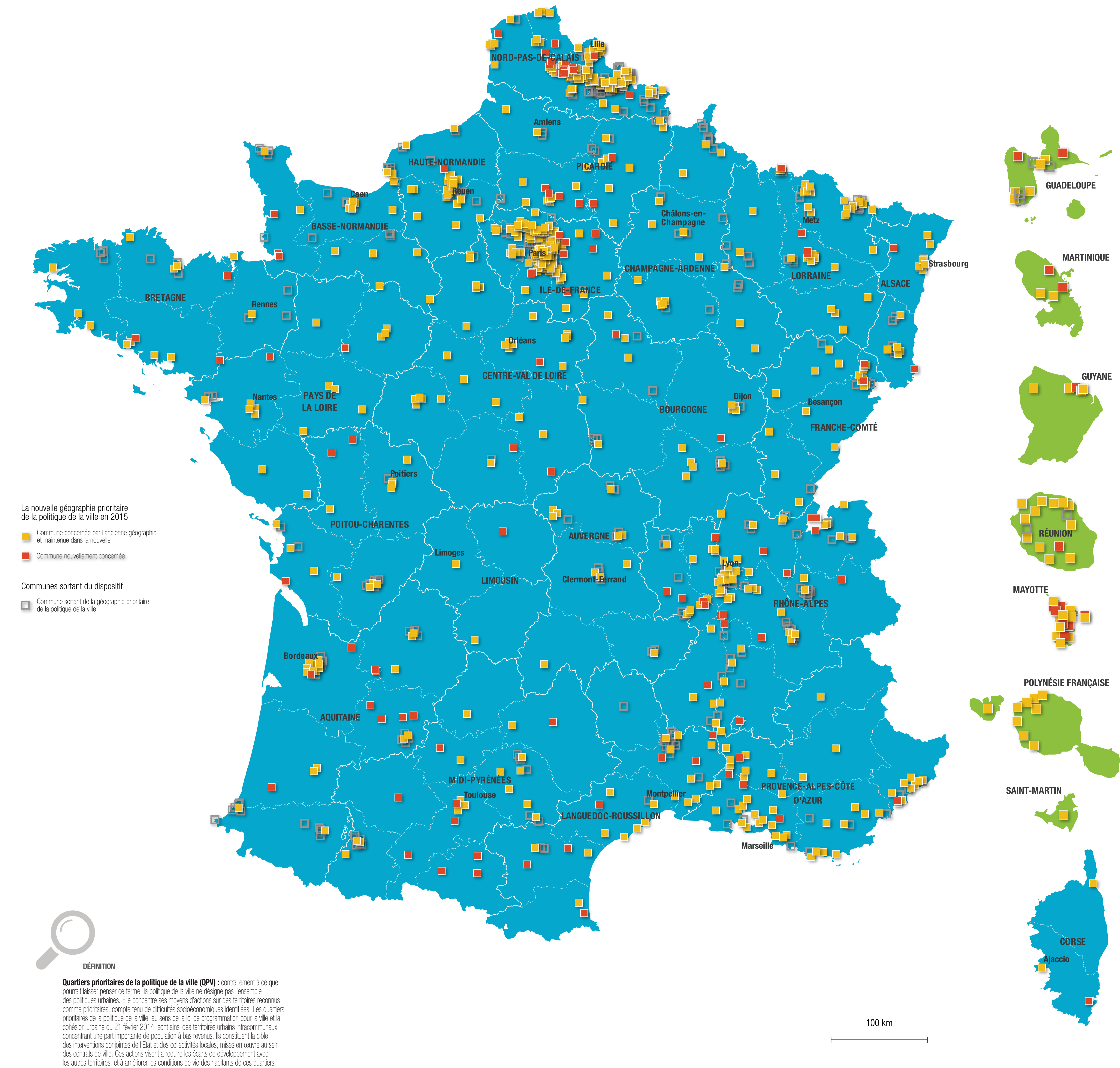


UN PORTRAIT SOCIAL



* Données provisoires

UNE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE RESSERRÉE



Source des données : INSEE, RENOUVEAU SOCIAL LOCALISÉS DES MÉTIERS 2011, CGET JUIN 2015, IGN QSO PL 2013. Les contours de ces données ont été produits par le CGET, en partenariat avec la Direction des statistiques territoriales et les équipes en charge de la cartographie et de la prospective. Les cartes et les infographies sont, pour le présent rapport, des extraits des rapports 2014 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) ainsi que de l'ouvrage Pour une République au service de l'égalité et du développement des territoires 2015.